



Port de Montréal
Port of Montreal

Le 8 décembre 2003

December 8, 2003

LETTRE CIRCULAIRE 2003-10

CIRCULAR LETTER 2003-10

Objet : Enlèvement de la neige et de la glace

Subject: Snow and ice removal

Nous désirons rappeler aux opérateurs de terminaux qu'ils ont l'entière responsabilité de s'assurer que le tablier, l'aire de quai ainsi que leurs voies d'accès soient libres de neige et de glace.

We would like to remind all terminal operators that it is their responsibility to ensure that the quay apron, wharf area and all related access roads are free of snow and ice.

Nous vous demandons de porter une attention particulière autour des bollards et bittes d'amarrage servant à attacher les amarres des navires afin de permettre aux amarreurs de manipuler les amarres de façon sécuritaire et éviter tous retards inutiles.

We also ask that particular attention be paid to the areas surrounding the bollards and mooring bites used for mooring vessels, so that linesmen may handle vessel moorings safely and avoid any unnecessary delays.

De plus, nous recommandons et ce, en toute saison, de ne pas stationner les grues portiques vis-à-vis des bollards utilisés pour l'amarrage d'un navire à quai ou attendu à quai.

In all seasons, we strongly advise against parking gantry cranes in front of the bollards used for mooring a berthed or expected vessel.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Yours truly,

Vice-président, opérations, et capitaine du port,

Jean-Luc Bédard
Vice-President, Operations, and Harbour Master

SR/jb

S:\CAPITAIN\LTCIRCUL\2003\10 Enlevement neige et glace.doc